



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 février 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Sixième session

Genève, 5-9 mai 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Le rôle du commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont fait peu de place à la croissance économique en tant qu'instrument de transformation. Le commerce a été cantonné à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) et a principalement été abordé sous l'angle de l'accès aux marchés et de la réduction des droits de douane. Les raisons pour lesquelles il fallait «poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire» sont restées implicites. Il serait donc souhaitable que, dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, le commerce international soit considéré comme un «catalyseur», un moyen de réaliser un large éventail d'objectifs de développement à travers la promotion d'une croissance économique équitable et durable. Lorsque les possibilités qu'il offre sont correctement exploitées, le commerce international peut beaucoup contribuer à la création d'emplois, à une utilisation efficiente des ressources, au développement des entreprises et, finalement, à l'amélioration du niveau de vie dans tous les pays. Il aide à instaurer un climat économique propice à la réalisation des objectifs de développement, mais ce sont les conditions dans lesquelles il opère et la cohérence de la politique commerciale avec les autres politiques qui feront qu'il aura des effets positifs. Au-delà des objectifs, des cibles et des indicateurs, il faudra donc s'attacher à identifier les types de politiques nationales et les conditions internationales qui permettraient de faire du commerce un moteur de développement, puis à élaborer un cadre cohérent mettant en adéquation les cibles et les indicateurs avec les mesures et les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs souhaités.



Introduction

1. L'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable débutera au niveau intergouvernemental dans les prochains mois. À sa soixante-neuvième session, l'Assemblée générale des Nations Unies engagera des négociations formelles sur l'adoption d'un «cadre qui: i) est fondé sur les trois principes fondamentaux du respect des droits de l'homme, de l'égalité et de la durabilité; ii) oriente les objectifs clés en les articulant autour des quatre dimensions très interdépendantes du développement social inclusif, de la durabilité environnementale, du développement économique inclusif et de la paix et de la sécurité»^{1,2}. En attendant que les négociations intergouvernementales débutent, les débats sur des questions essentielles se poursuivent dans des instances distinctes, mais interdépendantes, telles que le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, institué pendant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que dans le cadre de consultations thématiques et nationales avec toutes les parties prenantes intéressées.

2. La présente note analyse de quelle façon le commerce international peut contribuer à une croissance économique équitable et à un développement durable, et indique les domaines d'action et les mesures d'accompagnement qui pourraient renforcer son rôle dans le programme de développement pour l'après-2015.

I. Le commerce en tant que catalyseur d'un développement équitable et durable

3. Le commerce international est un puissant moteur de développement économique. Toute une littérature empirique montre, preuves solides à l'appui, qu'une participation accrue au commerce international peut stimuler une croissance économique indispensable au développement en général. En rattachant les producteurs et les consommateurs des pays en développement aux marchés mondiaux, le commerce – exportations et importations – contribue fondamentalement aux flux de ressources financières, de technologie et de services nécessaires au renforcement des capacités productives dans l'agriculture, l'industrie et les services et à la transformation structurelle de l'économie. La trajectoire de développement de pays en développement d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est dans un passé récent le confirme. Ces pays ont connu une croissance économique rapide en partie parce qu'ils ont su se doter de capacités compétitives de production et d'exportation, d'abord dans les secteurs traditionnels de l'agriculture, des textiles et des vêtements, puis dans des industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre, parfois vite supplantées par des industries manufacturières de pointe, comme l'électronique. Cette croissance tirée par les exportations a été le résultat d'une ouverture stratégique au commerce, mais aussi de mesures complémentaires venues renforcer la capacité du commerce d'influer sur le développement économique et social.

¹ Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, 2012, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous: Rapport au Secrétaire général*. Accessible à l'adresse: http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/unttreport_fr.pdf.

² Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée «L'Avenir que nous voulons» (voir l'annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale).

4. La croissance économique conditionne la réduction de la pauvreté, notamment dans les pays à faible revenu. Dans les pays où le produit intérieur brut (PIB) par habitant est suffisamment élevé, la réduction de la pauvreté dépendra sans doute, dans une large mesure, d'une redistribution du revenu. Dans les pays en développement à faible revenu, cette redistribution ne suffit pas, et peut même être contreproductive. La pauvreté ne peut alors être réduite sans une croissance économique se traduisant par une augmentation de la part de revenu perçue par chaque individu, c'est-à-dire une augmentation de la production par travailleur, qui correspond généralement au PIB par habitant.

5. Le commerce international influe sur le revenu national en offrant des possibilités de revenus supplémentaires, notamment grâce à l'écoulement ou à la commercialisation des excédents³. Il a ainsi des répercussions sur de nombreux aspects économiques et sociaux du développement, du fait de son influence sur les prix relatifs sur le marché intérieur. L'augmentation des niveaux de revenu pourra inciter telle ou telle catégorie de travailleurs à rejoindre le secteur formel, ce qui favoriserait sensiblement l'intégration sociale, s'agissant par exemple de l'égalité entre hommes et femmes.

6. Le revenu n'est pas le seul lien entre commerce et développement. Grâce au commerce, il est possible d'obtenir des biens et des services moins chers, de meilleure qualité et plus diversifiés que ceux qui sont disponibles sur le marché intérieur. L'importation de facteurs de production de meilleure qualité et plus diversifiés (combustibles et matières premières, biens intermédiaires, machines et matériels) fait baisser les coûts de production et rend possibles des activités productives qui seraient autrement inenvisageables. Un meilleur accès à des biens et services essentiels – médicaments et vaccins, équipements médicaux, produits alimentaires, énergie, biens environnementaux – a des effets positifs directement ressentis par les consommateurs et optimise certaines dépenses publiques, par exemple, dans le domaine de la santé⁴. De plus, en tant que vecteur des préférences environnementales des entreprises et des consommateurs au niveau mondial, le commerce international peut améliorer la diffusion de technologies vertes, de biens et services environnementaux et de méthodes de production durables et socialement équitables.

7. Les synergies entre commerce, croissance économique et réduction de la pauvreté ne sont toutefois pas automatiques. Une plus grande participation au commerce international devrait délibérément viser à un développement économique équitable et à la réduction de la pauvreté. Le commerce représente déjà une part importante de l'activité économique des pays les moins avancés (PMA), dont le ratio moyen commerce/PIB est passé de 27 % (1986-1990) à 60 % (2008-2012)⁵. La croissance de leur PIB a aussi été particulièrement élevée pendant la période 2000-2011, soit 7 % par an environ, contre 3 % pour les pays en développement dans leur ensemble⁶. Les PMA n'en restent pas moins largement à la traîne des autres pays en développement pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, avec, pour

³ L'accès aux marchés internationaux ouvre des débouchés pour l'écoulement des excédents en permettant une meilleure utilisation (plus rentable, par exemple) de ressources jusqu'alors inexploitées ou sous-exploitées en raison d'une faible demande intérieure.

⁴ Par exemple, il est établi que, compte tenu des procédures de manutention particulières qui doivent être appliquées pour les vaccins, une meilleure logistique du commerce international – et la baisse des coûts commerciaux qui en résulte – contribue à la hausse des taux de vaccination dans les pays en développement.

⁵ Banque mondiale, 2013, World Development Indicators.

⁶ CNUCED, base de données Globstat.

ces dernières années, un taux de pauvreté souvent supérieur à 40 %⁷ (contre moins de 2 % à 10 % environ pour ces autres pays en développement)⁸.

8. Cet apparent manque de synergies entre commerce, croissance et réduction de la pauvreté pourrait notamment tenir à la structure des exportations des pays à faible revenu, caractérisée par une forte concentration sectorielle. Dans ces pays, les pauvres et les groupes marginalisés sont surtout présents dans des secteurs non marchands. Dans un premier temps, une plus grande participation au commerce international peut creuser les inégalités de revenus en profitant d'abord aux acteurs des secteurs marchands. À tort, ce phénomène est très souvent interprété comme un effet indésirable du commerce, alors qu'il est surtout dû au fait que les pays à faible revenu ne disposent pas de capacités financières et institutionnelles suffisantes pour instaurer des mesures complémentaires qui faciliteraient un transfert des gains tirés du commerce vers les pauvres. Ils auraient beaucoup à gagner d'un appui international à cet égard, et c'est pourquoi, un partenariat mondial, associé à des mesures nationales, leur est indispensable pour tirer le meilleur parti du commerce international en tant que catalyseur du développement.

Un traitement limité du commerce international dans les objectifs du Millénaire pour le développement

9. La participation au commerce international rend l'environnement économique plus propice à la réalisation d'objectifs de développement de plus vaste portée, comme la réduction de la pauvreté, l'emploi, la sécurité alimentaire, l'intégration des femmes, la santé et la durabilité environnementale. Pourtant, dans leur version actuelle, les objectifs du Millénaire pour le développement n'accordent pas l'importance qu'il faudrait au rôle que peut jouer le commerce, ou d'ailleurs et plus largement, une croissance économique équitable, en faveur du développement. Intégrant le commerce international dans les «cibles» de l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement), les OMD portent uniquement sur deux aspects des politiques commerciales: a) mettre en place «un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire» (cible 8.A); et b) accorder aux PMA un meilleur accès aux marchés, en franchise de droits et hors contingent, afin de répondre à leurs besoins particuliers (cible 8.B). On peut considérer que ces deux cibles n'ont pas encore été atteintes.

Cible 8.A: Le système commercial

10. Malgré l'importance d'un système commercial ouvert, réglementé, transparent et non discriminatoire, l'OMD 8 n'indique pas comment un tel système commercial favorise le développement et comment les deux interagissent. Pour promouvoir le développement, il est impératif de donner la priorité aux questions et aux secteurs présentant un intérêt pour les pays en développement dans le système commercial international. C'est précisément dans ce but que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait engagé le Cycle de Doha, aussi appelé Programme de Doha pour le développement, qui, douze ans plus tard, n'a malheureusement toujours pas abouti. La Conférence ministérielle de l'OMC, organisée à Bali (Indonésie) en décembre 2013, a été la première à déboucher sur la conclusion d'un certain nombre d'accords. L'Accord sur la facilitation des échanges, par exemple, supprime les obstacles inutiles et harmonise les normes applicables. Il accorde des flexibilités aux pays en développement pour une application progressive et prévoit une assistance technique pour une application complète. La lenteur et la complexité du Cycle de Doha, et les maigres

⁷ Ce taux correspond à la proportion de la population vivant en-dessous du seuil international de pauvreté, fixé à 1,25 dollar par jour et par personne en parité de pouvoir d'achat.

⁸ Banque mondiale, 2013, World Development Indicators.

résultats qu'il a donnés jusqu'à présent – exception faite des résultats louables enregistrés à Bali – ont toutefois favorisé la négociation et la conclusion de multiples accords commerciaux régionaux et accords de libre-échange (ALE), ainsi que d'autres arrangements, ce qui augure mal de la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, transparent et réglementé.

11. La difficulté de négocier des accords au niveau multilatéral explique en partie que des ALE bilatéraux, régionaux ou interrégionaux deviennent des instruments de politique commerciale de première importance dans quasiment tous les pays, développés ou en développement. Avec plus de 300 ALE en vigueur dans le monde, soit deux fois plus qu'en 1995, le système commercial international est aujourd'hui plus complexe et, de par la multiplication des règles, plus morcelé qu'au moment du lancement des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est devenu courant que des pays soient parties à plusieurs ALE en même temps. En outre, ces accords étant principalement motivés par des intérêts commerciaux, peu de «méga»-ALE parmi les plus récents concernent des PMA.

12. Les ALE et autres accords plurilatéraux présentent à la fois des avantages et des inconvénients pour le développement. Les ALE de nouvelle génération, souvent désignés comme des accords d'intégration renforcée, portent notamment sur les marchés publics, l'investissement, le transfert de technologie, les droits de propriété intellectuelle, l'environnement, les mécanismes de règlement des différends, les politiques de concurrence et les mécanismes de reconnaissance mutuelle. Pour les pays qui sont capables de les mettre en œuvre, ces accords peuvent être avantageux. En revanche, les pays qui ne veulent pas ou ne peuvent pas souscrire à ce type d'accord risquent de se trouver marginalisés au sein du système commercial multilatéral. De plus, les ALE (en tant qu'accords plurilatéraux) ne peuvent, par définition, réglementer des domaines pour lesquels les décisions doivent être prises à un niveau multilatéral par tous les membres concernés. Par exemple, la question du soutien interne à l'agriculture, qui est importante pour les pays en développement, n'est pas (et ne peut être) traitée dans les ALE.

13. Il faut examiner plus avant les liens entre les ALE et les objectifs de développement, analyser comment ces accords peuvent être des instruments de développement efficaces. Les travaux de recherche actuels se bornent à indiquer que les effets de certaines dispositions et structures d'intégration sur le commerce et sur des objectifs de développement tels que la réduction de la pauvreté, l'emploi et le progrès technologique par le biais des transferts internationaux doivent faire l'objet d'une évaluation approfondie.

14. Un autre aspect du système commercial nécessite plus ample analyse, à savoir l'équilibre à trouver entre, d'une part, les avantages procurés par une politique commerciale nationale étroitement dépendante d'engagements multilatéraux ou régionaux et, d'autre part, le besoin de disposer d'une marge d'action suffisante pour adapter les politiques commerciales et les politiques de développement aux réalités nationales. Des études confirment que des règles contraignantes s'accompagnent souvent d'une hausse des flux de commerce et d'investissement, car elles instaurent un cadre transparent et prévisible pour le commerce et l'investissement étranger direct et jugulent certains comportements de recherche de rente au niveau national. Toutefois, pour être efficace, toute réforme d'envergure doit être adaptée aux besoins et à la situation du pays. Les accords de libre-échange entre des partenaires n'ayant pas le même poids économique, comme dans le cas des ALE Nord-Sud, doivent être négociés en veillant à un dosage approprié entre contrainte et flexibilité. Dans le cadre des accords multilatéraux et préférentiels, le traitement spécial et différencié assure une certaine marge d'action, par exemple la possibilité pour les PMA de déroger à certains engagements.

Cible 8.B: Accès aux marchés

15. En ce qui concerne la cible 8.B, le récent rapport de suivi de l'OMD 8 indique que 83 % des exportations des PMA ont bénéficié d'un accès aux marchés des pays développés en franchise de droits en 2011, contre seulement un peu plus de 70 % en 2000⁹. Si les droits de douane sont généralement bien moins élevés aujourd'hui que dans les années 1990, la question de l'accès aux marchés reste très préoccupante pour certains secteurs. Dans les pays développés, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, notamment dans le secteur agricole, continuent de faire sérieusement obstacle aux exportations d'un grand nombre de pays en développement. Entre 2000 et 2011, les droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles et aux vêtements – les deux grands secteurs d'exportation des pays en développement – n'ont été abaissés que progressivement et sont encore de 8 % en moyenne, contre 1 % environ dans les autres secteurs¹⁰. Dans les pays du Sud (pays en développement), les droits de douane sont généralement plus élevés que dans les pays du Nord. L'ouverture des marchés entre pays du Sud pourrait donc renforcer le commerce Sud-Sud, dont la forte croissance de ces dernières années repose en partie sur une augmentation rapide de la demande des BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud).

16. De plus, et peut-être surtout, il n'est pas tenu compte du fait que l'accès aux marchés n'est plus essentiellement déterminé par le niveau des droits de douane. Des mesures non tarifaires, c'est-à-dire des mesures de réglementation à l'intérieur des frontières telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires et les normes techniques, font beaucoup plus pour restreindre les exportations, notamment celles des PMA. Les exportations agricoles des pays à faible revenu sont soumises à un droit moyen de 5 % dans les pays développés, mais lorsque les effets commerciaux restrictifs des mesures non tarifaires sont comptabilisés sous la forme d'un équivalent tarifaire, le droit moyen peut alors atteindre 27 % pour un groupe de produits¹¹. Par exemple, pour exporter ses produits dans un pays développé, le petit agriculteur d'un PMA devra faire face à la concurrence des agriculteurs subventionnés des pays développés et obtenir les certifications requises auprès de laboratoires agréés, il devra comprendre les structures tarifaires dans toute leur complexité et savoir comment utiliser d'éventuels contingents tarifaires, trouver un transporteur compétent à un prix abordable, satisfaire aux contrôles et aux inspections à la frontière, se conformer aux normes privées de l'acheteur dans le pays de destination, etc. Une libéralisation passant par une simple réduction des droits de douane n'aurait ici aucun sens. À moyen et à long terme, le respect des normes et des réglementations rigoureuses en vigueur dans les pays importateurs pourra déboucher sur une production de meilleure qualité et, par voie de conséquence, sur une hausse des prix et de la valeur ajoutée dans les pays en développement exportateurs. En revanche, à court terme, les mesures non tarifaires peuvent avoir un impact direct sur la compétitivité des exportations des pays en développement, car le respect des règlements techniques ou des normes de sécurité des pays importateurs entraînera une hausse des coûts de production fixes et, parfois, variables.

17. Pour remédier aux problèmes posés par les mesures non tarifaires sur les marchés d'exportation, les politiques publiques suivent essentiellement deux approches: la première consiste à aider les entreprises à moderniser leurs procédés de production pour faire face aux coûts imposés par le respect des normes étrangères, la seconde à renforcer les capacités nationales et régionales de normalisation, notamment par une plus grande participation des

⁹ *Le partenariat mondial pour le développement: les défis à relever – Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2013* (New York, publication des Nations Unies, numéro de vente: F.13.I.5).

¹⁰ Ibid.

¹¹ CNUCED, 2012, *Non-Tariff Measures to Trade: Economic and Policy Issues for Developing Countries* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

pays en développement aux travaux d'organes. Il convient de noter ici que ce type de politiques, ainsi que la rationalisation des mesures non tarifaires dans les pays importateurs peuvent avoir des incidences directes sur les objectifs généraux de développement d'un pays. La raison en est que les normes techniques et les normes de sécurité applicables aux produits, par exemple, visent avant tout à répondre à des préoccupations nationales légitimes, comme la sécurité des consommateurs, la santé et la protection de l'environnement. D'où l'utilité d'évaluer l'intérêt et la pertinence du choix fait ces dernières années par de nombreux pays en développement de copier et d'adapter les normes techniques et les normes de sécurité de partenaires commerciaux importants dans le cadre d'accords de libre-échange, surtout entre pays du Nord et pays du Sud¹².

II. Exploiter les liens entre commerce et développement

A. Associer commerce et développement

18. Bien que les objectifs du commerce et du développement puissent être complémentaires, la politique commerciale ne suffit pas, à elle seule, à promouvoir un développement équitable. Comme déjà indiqué, les deux grands objectifs que sont l'intensification du commerce et un développement équitable peuvent parfois sembler contradictoires, par exemple, lorsque les inégalités de revenu se creusent dans un pays pourtant en pleine croissance économique grâce à une participation accrue au commerce international. En pareil cas, la meilleure réponse à apporter sera sans doute de poursuivre l'ouverture du commerce tout en instaurant diverses mesures complémentaires (ou d'accompagnement), telles que des programmes de protection sécurité sociale et autres mesures fiscales et redistributives.

19. Dans des domaines économiques clefs, différentes mesures peuvent aussi être envisagées pour favoriser, dans le même temps, l'accroissement du commerce et la réalisation des objectifs de développement. Les politiques économiques (monétaires et budgétaires, concernant l'emploi, le commerce, l'investissement, l'industrie, l'environnement, les transports) et les politiques sociales (éducation et formation, démographie, santé et protection sociale) doivent se renforcer mutuellement et sont déterminantes pour parvenir à un développement équitable et durable.

20. La nécessité d'une cohérence des politiques au niveau national et d'un environnement propice au commerce au niveau international est particulièrement évidente dans le cas de l'agriculture. Celle-ci emploie encore un tiers de la population mondiale, 8 travailleurs pauvres sur 10 vivent dans des zones rurales et 870 millions de personnes souffrent toujours de sous-alimentation. Indépendamment de l'intérêt qu'il y aurait à réduire les pertes et les gaspillages alimentaires, il faudra que la production agricole mondiale augmente, par rapport aux niveaux de 2005, de 60 % d'ici à 2050 pour pouvoir nourrir une population de 9 milliards de personnes¹³. Il est donc probable que, dans le programme de développement pour l'après-2015, les objectifs et les cibles concernant la réduction de la pauvreté, la lutte contre la faim et l'adaptation aux changements climatiques ne puissent être atteints si une meilleure synergie n'est pas mise en place entre les

¹² Une étude récente de Disdier *et al.* montre aussi que l'intégration plus poussée qui découle des dispositions d'ALE Nord-Sud concernant les normes renforce le commerce des pays en développement du Sud avec les pays du Nord, mais au détriment de leur commerce avec leurs autres partenaires du Sud. (Disdier A. C., Fontagné L. et Cadot O., 2014, North-South standards harmonization and international trade, *The World Bank Economic Review*, 1-26.)

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2013, *FAO Statistical Yearbook 2013: World Food and Agriculture* (Rome).

politiques commerciales et les politiques agricoles au niveau national et si rien n'est fait, dans le système commercial multilatéral, pour éliminer les subventions ayant des effets préjudiciables et les distorsions notables de la production et du commerce agricoles.

B. Secteurs de services et viabilité économique

21. Les secteurs de services contribuent de plus en plus à renforcer la croissance économique et à la rendre plus équitable. Le secteur des transports, des infrastructures et de la logistique en offre une illustration. Il est essentiel pour les pays en développement d'être mieux connectés aux marchés mondiaux, non seulement pour leur compétitivité internationale, mais aussi pour une redistribution équitable des gains tirés du commerce. Le coût des transports intérieurs crée un déséquilibre entre les prix internationaux et les prix à la consommation dans les pays en développement. Si les marchés des transports ne sont pas compétitifs, les gains commerciaux potentiels sont en partie absorbés par des intermédiaires, ce qui mine la capacité du commerce de promouvoir un développement équitable.

22. Il en va de même pour les services de télécommunications. Dans ce secteur, la concurrence encourage l'émergence de solutions innovantes. Un bon exemple en est l'utilisation des téléphones portables, notamment dans la Communauté d'Afrique de l'Est, pour les envois de fonds, les paiements et autres activités financières, qui facilite l'accès à des services financiers formels. Au niveau régional, une harmonisation de la réglementation des services monétaires par téléphonie mobile et une collaboration plus poussée dans ce domaine, par exemple au moyen d'une politique de concurrence, permettraient de développer l'utilisation de ces technologies et, partant, de stimuler la croissance économique régionale¹⁴.

23. Les envois de fonds sont une source essentielle de financement de la lutte contre la pauvreté et la faim et du développement. Selon une étude menée dans 77 pays en développement, une hausse de 10 % des envois de fonds a fait diminuer de 3,1 % la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour¹⁵. Les envois de fonds sont associés au mode 4 de fourniture (présence de personnes physiques) défini dans l'Accord général sur le commerce des services, ainsi qu'aux migrations à long terme. Contrairement aux investissements étrangers directs, à la dette privée et aux investissements de portefeuille, ils sont restés stables pendant la crise de 2008. De plus, ils ont souvent une action anticyclique sur l'économie du pays de destination, assurant ainsi la survie des pauvres en période de récession. De fait, on estime que les envois de fonds ont augmenté de 6,3 % en 2013, pour atteindre 414 milliards de dollars, soit bien plus que le montant total de l'aide publique au développement¹⁶.

24. Afin de tirer le meilleur parti des envois de fonds des travailleurs migrants, qui financent dans une large mesure la lutte contre la pauvreté et contre la faim et le développement, il est également essentiel que le secteur des services financiers soit compétitif. Dans son *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés*, la CNUCED indique que les circuits formels d'envois de fonds qui existent dans la plupart des PMA sont actuellement contrôlés par un petit nombre d'organismes offrant des services de transfert. Les «accords d'exclusivité», conclus surtout dans des PMA africains, brident la

¹⁴ CNUCED, 2012, *Les services monétaires par téléphonie mobile à l'appui du développement de l'activité économique dans la Communauté d'Afrique de l'Est: Étude comparative des plates-formes et réglementations actuelles* (Genève, publication des Nations Unies).

¹⁵ CNUCED, 2011, *Impact of Remittances on Poverty in Developing Countries* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

¹⁶ Banque mondiale, 2012, *Remittance flows in 2011 – an update*, Migration and Development Brief 18, 23 avril.

concurrence en empêchant des concurrents d'entrer sur le marché, ce qui se traduit par des coûts élevés¹⁷. À l'échelle mondiale, le coût des envois de fonds est de l'ordre de 9 %. Le pourcentage est d'autant plus élevé que le montant transféré est faible et que le pays destinataire est peu développé. Dans les pays d'Afrique subsaharienne, ce coût est souvent supérieur à 20 %. La Banque mondiale estime qu'une diminution de 5 % du coût des envois de fonds permettrait de réaliser environ 15 milliards de dollars d'économies. Dans son rapport, elle préconise de rendre ce marché plus concurrentiel et de remédier aux problèmes de réglementation. Trouver le juste équilibre entre concurrence et réglementation permettrait d'améliorer la contribution des envois de fonds au développement.

25. D'une manière générale, tout ce qui contribue à un développement équitable, surtout dans les pays en développement, peut être rendu bien plus efficace grâce au commerce international des services. Le commerce des services a bien résisté à la crise, avec des effets positifs de hausse des revenus et de création d'emplois. Sa croissance a été plus forte que celle du commerce des marchandises durant la période 2001-2012 – 11 % en moyenne au niveau mondial, 14 % dans les pays en développement et 10 % dans les pays développés. S'ils veulent que le commerce des services contribue à la croissance économique et à un développement durable, les pays en développement doivent bien prendre en compte les diverses particularités des secteurs de services – et leurs externalités positives potentielles – et mettre en place des réglementations, des institutions et des politiques appropriées pour atteindre les résultats souhaités¹⁸.

C. Concurrence, commerce et développement économique

26. La politique de concurrence renforce la capacité des pays en développement de tirer plus pleinement parti de l'ouverture au commerce. La politique et le droit de la concurrence garantissent que les marchés restent ouverts et compétitifs pour une affectation efficace des ressources dans l'économie. Une application énergique du droit de la concurrence peut être un outil puissant pour obtenir que les marchés contribuent non seulement à une affectation efficace des ressources, mais aussi à un développement durable et équitable. Un bon exemple en est l'Afrique du Sud, où la loi sur la concurrence contribue à la réalisation des objectifs économiques et sociaux nationaux, dont la création durable d'emplois, une participation équitable à l'économie des petites et moyennes entreprises (PME) et une plus grande diversité raciale de la structure sociale des entreprises¹⁹.

27. Les pratiques anticoncurrentielles et les ententes sont préjudiciables aux consommateurs, en particulier aux pauvres, car elles ont pour conséquence des prix plus élevés. Une étude de la Banque mondiale a montré qu'en 1997 les pays en développement avaient importé pour 54,7 milliards de dollars de biens – notamment ciment, produits chimiques et métaux – produits par des entreprises impliquées dans des ententes de prix dans les années 1990²⁰. Ces biens représentaient 5,2 % de l'ensemble des importations effectuées par les pays en développement, correspondant à 1,2 % de leur PIB combiné.

¹⁷ CNUCED, 2012, *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés: Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives* (New York et Genève, publication des Nations Unies, numéro de vente: F.12.II.D.18).

¹⁸ CNUCED, 2011, *Services, Trade and Development* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

¹⁹ TD/B/C.I/CLP/24/Rev.1.

²⁰ Levenstein M. et Suslow V., 2001, Private international cartels and their effect on developing countries, document de base pour le *Rapport 2001 sur le développement dans le monde*, Banque mondiale.

28. La politique de concurrence peut être un complément des politiques industrielles et agricoles. Les ententes et les pratiques anticoncurrentielles ayant des effets d'exclusion sont préjudiciables aux PME, car elles accroissent leurs coûts de production ou restreignent leur accès aux marchés. Par exemple, la concentration des entreprises dans la production d'intrants agricoles (semences, produits agrochimiques) ainsi que dans les secteurs de la transformation et de la distribution a des effets préjudiciables pour les petits producteurs agricoles. Les autorités de la concurrence peuvent contribuer à la promotion des PME. Par exemple, la Commission coréenne du commerce loyal fournit des services d'appui et des services consultatifs aux PME dans leurs relations commerciales avec les grands distributeurs ou manufacturiers et coopère avec d'autres institutions pour promouvoir ces entreprises.

29. Le droit et la politique de la concurrence peuvent également intéresser les marchés des produits de base, où existe le risque de la formation d'ententes d'acheteurs en raison d'un pouvoir de négociation insuffisant des petits producteurs agricoles vis-à-vis d'un petit nombre d'acheteurs, qui sont le plus souvent des sociétés transnationales. Des ententes d'acheteurs existent pour d'importants produits de base, tels que le café, le coton, le thé, le tabac, le lait et le poisson, qui sont la principale source de revenu de nombreux petits producteurs dans beaucoup de pays en développement et de PMA²¹. Concernant les services financiers, tels que les envois de fonds et les paiements par téléphonie mobile, l'application du droit et de la politique de la concurrence peut aider à conserver ces marchés ouverts et compétitifs, leur permettant ainsi de contribuer à un développement équitable. Cela serait profitable aux consommateurs dans les pays en développement et dans les PMA où ces services jouent un rôle important en donnant aux populations à faible revenu accès à des ressources financières à un coût plus faible (envois de fonds) ainsi qu'à des services financiers formels (paiements par téléphonie mobile) dont elles seraient autrement exclues.

30. Les interventions de la Commission zambienne de la concurrence dans les secteurs du coton, de l'horticulture, de l'aviculture et de la viande de bœuf sont autant d'exemples éloquentes de la façon dont l'application du droit et de la politique de la concurrence permet d'obtenir de bons résultats en faveur d'un développement durable, en particulier dans les secteurs qui intéressent les couches les plus pauvres de la population²². Dans le secteur horticole, par des mesures de contrôle de la concentration des entreprises, la Commission a pu garantir la concurrence ainsi que la création de davantage d'emplois sur le marché intérieur, ce qui a contribué à la promotion des exportations zambiennes et amélioré la compétitivité du pays à l'exportation.

31. Outre l'application du droit de la concurrence, les autorités chargées de la concurrence ont un rôle de sensibilisation. Elles peuvent encourager d'autres institutions gouvernementales à prendre des mesures pour éliminer les obstacles au commerce qui restreignent la concurrence. Dans certains cas, la concurrence des importations est limitée par des mesures non tarifaires – normes de produit, codes normalisés professionnels, notamment. Exemple tout à fait illustratif, à la demande expresse de l'Autorité norvégienne de la concurrence, le Gouvernement norvégien a éliminé divers obstacles techniques au commerce appliqués aux engrais chimiques, ce qui a favorisé une plus grande concurrence des importations.

²¹ Fox EM, 2008, Antitrust, economic development and poverty: The other path. Dans: Qaqaya H. et Lipimile G., eds., *The Effects of Anti-competitive Business Practices on Developing Countries and Their Development Prospects*. Nations Unies, New York et Genève: 179-206.

²² Kaira T. (2008). The role of competition law and policy in alleviating poverty – The case of Zambia. Dans: Qaqaya H. et Lipimile G., eds., *The Effects of Anti-competitive Business Practices on Developing Countries and Their Development Prospects*. Nations Unies, New York et Genève: 133-178.

32. La politique de concurrence au niveau régional aide également les pays membres des zones commerciales régionales à tirer plus pleinement parti des débouchés commerciaux résultant de telles initiatives. Par exemple, les accords commerciaux entre des entités entretenant des relations verticales – telles que entreprises manufacturières, grossistes et distributeurs – peuvent avoir des effets anticoncurrentiels en excluant des producteurs et fournisseurs potentiels de leurs chaînes d’approvisionnement respectives²³. Ce type de restriction verticale au sein d’espaces commerciaux régionaux peut contrarier l’intégration des marchés et ainsi limiter les gains pouvant être tirés du commerce régional. C’est pourquoi certains arrangements régionaux entre pays en développement, dont l’Union économique et monétaire ouest-africaine et le Marché commun des États de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe, ont mis en place des règles et des institutions régionales de protection de la concurrence. D’autres pays en Afrique, tels que les États membres de la Communauté de développement de l’Afrique australe, et en Amérique latine, tels que le Chili, la Colombie et le Pérou, ont entrepris de créer des mécanismes régionaux de coopération pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs régions respectives.

D. Commerce et durabilité environnementale

33. Le commerce international peut avoir des incidences sur l’environnement en général et sur les changements climatiques en particulier de diverses façons: a) effets d’échelle, résultant d’un accroissement de l’activité économique; b) effets structurels conduisant à une modification de la structure ou des modalités de l’activité économique; c) évolution technologique et encouragement du progrès technologique; et d) émissions directes de gaz à effets de serre, notamment en raison de l’accroissement des transports maritimes, routiers et aériens. Une bonne combinaison de mesures concernant spécifiquement le commerce, l’investissement, l’environnement et d’autres domaines peut aider à optimiser les diverses incidences du commerce pour faire de celui-ci un facteur critique de durabilité environnementale. Au niveau mondial, une amélioration de l’accès aux biens et services environnementaux peut dynamiser un transfert de technologies et d’investissements «verts» permettant d’accélérer l’adoption de technologies et de procédés moins polluants²⁴. Au niveau national, les possibilités offertes par une économie mondiale de plus en plus verte stimulent une diversification économique permettant de créer des emplois, d’augmenter les niveaux de revenu, de construire des infrastructures et d’améliorer les niveaux de vie. Le commerce aide ainsi les pays à promouvoir leurs objectifs sociaux et environnementaux ainsi que leurs objectifs de développement. Le commerce international élargit la diffusion de biens et services environnementaux et de méthodes et procédés de production respectueux de l’environnement dans les pays.

34. Le commerce durable de biens et services issus de la biodiversité devient un secteur dynamique de l’économie verte, où l’on observe une interaction des chaînes de valeur locales et internationales. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a évalué le marché mondial des produits cosmétiques naturels à 26 milliards de dollars, celui des boissons naturelles à 23 milliards de dollars environ et celui des produits botaniques à quelque 85 milliards de dollars. En ajoutant une valeur économique appréciable aux écosystèmes, le commerce des produits biologiques a encouragé les producteurs et autres acteurs ruraux à protéger et gérer de manière durable les ressources de la biodiversité et leurs

²³ CNUCED, 2005, *Exclusionary Anti-competitive Practices: Their Effects on Competition and Development* (Genève, publication des Nations Unies).

²⁴ Une initiative pour améliorer cet accès a récemment été avancée par un groupe de membres de l’OMC représentant plus de 80 % du commerce mondial des biens environnementaux. (Reuters, 2014, Major trade powers pledge free trade in green goods, 24 janvier.)

écosystèmes, tout en accroissant leurs revenus grâce à une participation économiquement viable au commerce international. Ainsi, des acteurs du secteur privé en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en Équateur et au Pérou sont désormais intégrés à plus de 15 chaînes de valeur s'approvisionnant en facteurs de production issus de la biodiversité – ingrédients alimentaires naturels, produits pharmaceutiques et cosmétiques, matériaux de construction, fleurs et feuillages, vêtements – outre les secteurs de l'écotourisme et de l'artisanat²⁵.

35. Dans une optique, mondiale, de réduction de la menace des changements climatiques, les pays en développement s'efforcent de mettre en place des mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi que de tirer parti des nouvelles possibilités de commerce et d'investissement qui apparaissent. Un exemple en est la production et le commerce de ressources énergétiques renouvelables, notamment de biocarburants produits en agriculture durable. Ainsi, au Mexique, une récente étude de la CNUCED a montré que si les déchets et résidus des principaux produits agricoles étaient utilisés pour la production de bioélectricité, de bioéthanol et de biogazole, il en résulterait pour les agriculteurs mexicains pauvres des revenus additionnels de 2,2 à 4,1 milliards de dollars²⁶.

36. Un autre domaine qui rattache le commerce au développement durable est celui de l'agriculture biologique, dont le marché mondial est aujourd'hui évalué à près de 70 milliards de dollars. Environ 75 % des plus de 1,8 million de producteurs de produits biologiques dans le monde sont des agriculteurs répartis dans plus de 100 pays en développement. La production biologique permet aux agriculteurs pauvres des pays en développement qui ont accès aux marchés internationaux d'améliorer durablement leurs revenus, de réduire potentiellement le coût de leurs intrants et d'assurer la fertilité à long terme des sols²⁷.

E. Dimension sociale d'un développement durable

37. Conformément aux principes de la Déclaration de Rio, d'Action 21 et de la Déclaration de Johannesburg, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, intitulé «L'avenir que nous voulons», souligne les trois dimensions (sociale, économique et environnementale) d'un développement durable et appelle expressément à une intégration équilibrée de ces trois dimensions par une croissance économique équitable, le développement social et la protection de l'environnement.

38. S'agissant de la dimension sociale et du volet «intégration sociale» du développement durable, il est impératif d'analyser les incidences et le potentiel du commerce et de la politique commerciale en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes. Dans ce contexte, il est important de reconnaître le rôle du concept dynamique d'«économie créative», qui s'avère être une option de développement appréciable pour parvenir à une croissance économique socialement équitable, avec notamment un souci de préserver la diversité culturelle.

²⁵ CNUCED, 2012, *Trade and Biodiversity: The BioTrade Experiences in Latin America* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

²⁶ CNUCED, 2014, *Mexico's Agricultural Development: Perspectives and Outlook*, (New York et Genève, publication des Nations Unies).

²⁷ En 2007, la CNUCED a travaillé avec des pays de la région à l'élaboration des Normes pour les produits biologiques de l'Afrique de l'Est, normes qui ont contribué à un accroissement des exportations, passées de 6 millions de dollars en 2004 à plus de 42 millions en 2012 pour le seul Ouganda (voir la présentation de Muwanga MK, 2013, Production standards and marketing of organic products from Uganda, accessible à l'adresse: http://ec.europa.eu/agriculture/events/2013/gi-workshops/uganda/session-3-muwanga_en.pdf).

F. Commerce et intégration des femmes

39. Les politiques économiques, y compris les politiques commerciales, ne sont pas neutres et peuvent impacter différemment sur les hommes et les femmes. La politique commerciale a des incidences spécifiques sur les femmes dans tous les rôles économiques qu'elles sont appelées à jouer – en tant que productrices, consommatrices, contribuables, entrepreneurs ou utilisatrices de services publics. Évaluer les effets que le commerce et la politique commerciale peuvent avoir sur différents segments de la population et déterminer ceux pour lesquels ces effets peuvent être négatifs peut aider à mettre en place les bonnes stratégies et les politiques d'accompagnement nécessaires.

40. Les travaux de la CNUCED ont mis en lumière les aspects multiformes des interactions entre commerce et parité, montrant que le commerce pouvait contribuer à l'autonomisation et au bien-être des femmes, mais qu'il pouvait aussi amplifier des inégalités préexistantes. Les relations entre parité et commerce sont assurément multidimensionnelles et contextuelles.

41. Une étude de cas consacrée au Lesotho montre comment la politique commerciale a été particulièrement bénéfique aux femmes. L'accès préférentiel du pays au marché des États-Unis dans le secteur de l'habillement a entraîné une expansion rapide des capacités productives et marchandes, ce qui a favorisé la création d'emplois pour des femmes défavorisées et faiblement qualifiées. Il reste toutefois pour le Lesotho à remédier à la médiocre qualité des emplois ainsi créés – bas salaires, conditions de travail pénibles, possibilités limitées de perfectionnement des compétences. D'où l'attention qui doit être accordée à la fragilité et à la viabilité à long terme d'une stratégie de croissance axée sur un travail à faible valeur ajoutée et dépendant d'un accès préférentiel à un seul et unique marché²⁸.

42. Une autre étude de cas, à Cabo Verde, montre que des réductions tarifaires réciproques entre l'Union européenne et Cabo Verde peuvent avoir d'importantes incidences sur le bien-être des femmes: d'après les simulations effectuées, les réductions tarifaires sur les importations agricoles entraîneront une baisse des prix alimentaires, ce qui aura des effets positifs pour les ménages pauvres (en particulier les ménages monoparentaux dirigés par une femme). Toutefois, les réductions tarifaires risquent aussi de réduire les recettes publiques disponibles pour la fourniture de services publics, dont les femmes sont plus particulièrement bénéficiaires. Des mesures spécifiques seraient donc nécessaires pour atténuer les effets des politiques commerciales touchant plus spécialement les femmes. Il pourrait s'agir de programmes de protection sociale, de politiques agricoles visant expressément à sécuriser des moyens de subsistance de base et de mesures d'expansion des secteurs ayant la capacité d'améliorer la condition économique des femmes, tels que le secteur du tourisme²⁹.

43. Une étude sur la participation des femmes dans le secteur de la pêche en Gambie montre que l'expansion d'une industrie de transformation du poisson à vocation exportatrice devrait entraîner d'importantes créations d'emplois pour les femmes (qui représentent 80 % des effectifs dans le secteur de la transformation et 50 % dans celui du petit négoce de poisson). Toutefois, dans la mesure où les hommes dominent traditionnellement l'activité exportatrice du secteur (alors que les femmes sont plus nombreuses dans le segment commercialisation et distribution à petite échelle sur le marché intérieur), cette expansion d'une industrie de transformation pourrait également amplifier

²⁸ CNUCED, 2012, *Who Is Benefiting from Trade Liberalization in Lesotho? A Gender Perspective* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

²⁹ CNUCED, 2011, *Who Is Benefiting from Trade Liberalization in Cape Verde? A Gender Perspective* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

les actuelles disparités de revenu entre hommes et femmes. En conséquence, les politiques visant à la modernisation du secteur de la pêche en Gambie devraient tenir dûment compte des contraintes spécifiquement liées au sexe de façon à garantir un accès égal des femmes et des hommes, aussi bien aux installations modernisées qu'aux ressources et aux services d'appui (formation, vulgarisation, commercialisation). Des mesures correctives pourraient également être prises pour promouvoir des produits de niche à valeur ajoutée en faveur des femmes (par exemple, élevage de crevettes, ostréiculture)³⁰.

G. Commerce et économie créative

44. La création, la production et la distribution de biens et services dont les principaux facteurs de production sont la créativité et le capital intellectuel constituent un secteur nouveau et extrêmement dynamique du commerce mondial. Au cœur de l'économie créative, on trouve les industries culturelles, constituées d'activités fondées sur la connaissance et axées sur le patrimoine culturel, les arts, les médias et le design. En découlent des produits concrets, matériels, et des services intellectuels ou artistiques immatériels, avec un contenu créatif, une valeur économique et des objectifs de marché³¹. L'économie créative recèle un grand potentiel et peut fortement influencer sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les groupes socialement vulnérables, la formation de revenus, la préservation des ressources culturelles, la revitalisation du tissu urbain et la cohésion sociale en général. En 2011, le commerce mondial des biens et services issu de l'économie créative a été évalué à 630 milliards de dollars, avec un taux annuel de croissance de 10 % depuis 2002. Les politiques visant à développer et à mettre davantage à profit les industries créatives devraient être considérées comme un élément à part entière des nouvelles stratégies de commerce et de développement. Plusieurs pays – dont le Brésil, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, la République de Corée, Singapour, la Thaïlande et la Turquie – ont pris des initiatives concrètes pour faire des industries créatives un secteur prioritaire dans leurs plans nationaux de développement.

III. Un programme d'action pour une véritable transformation

45. Le programme de développement pour l'après-2015 devra prendre en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux et des bouleversements sans commune mesure avec ceux qui prévalaient au moment où les objectifs du Millénaire pour le développement ont été négociés. Par exemple, le processus de mondialisation qui s'est accéléré au cours des deux dernières décennies a engendré de nouvelles réalités économiques, avec notamment une interdépendance accrue des pays, un progrès plus rapide des technologies de l'information et de la communication et des transports, une plus grande mobilité internationale des capitaux, une libéralisation plus poussée du commerce à divers niveaux ainsi qu'une évolution des chaînes mondiales de valeur pour la production et l'exportation d'articles manufacturés³². L'évolution de la démographie mondiale, et donc de la population mondiale, et les changements climatiques ont entraîné une hausse et une plus grande instabilité des prix alimentaires et énergétiques mondiaux et un accroissement des

³⁰ CNUCED et cadre intégré renforcé, 2014, *The Fisheries Sector in the Gambia: Trade, Value Addition and Social Inclusiveness, with a Focus on Women* (New York et Genève).

³¹ CNUCED et Programme des Nations Unies pour le développement, 2010, *Creative Economy Report 2010: Creative Economy – A Feasible Development Option* (publication des Nations Unies).

³² TD/B/60/2.

risques de catastrophe et de la vulnérabilité aux catastrophes³³. Aucun pays ne pourra se soustraire aux effets d'une telle transformation d'ampleur planétaire.

46. Les débats à ce jour sur le programme de développement pour l'après-2015 ont montré que ce programme devait être cohérent avec les actuels objectifs du Millénaire pour le développement, mais aller au-delà de ces objectifs. Illustrant les besoins et les préoccupations de l'époque, les objectifs du Millénaire pour le développement ont réussi à présenter sous forme d'objectifs tout un ensemble d'ambitions d'ordre social. Ils n'indiquaient toutefois pas comment orienter les politiques nationales et internationales de façon cohérente pour assurer la réalisation des objectifs fixés. Aujourd'hui, les négociations sur la définition des objectifs du programme de développement pour l'après-2015 doivent aller de pair avec un débat sur les moyens à mettre en œuvre. Cela ramène nécessairement au rôle que doivent jouer le commerce et la politique commerciale.

47. S'il n'est pas en lui-même un objectif, le commerce international est un moyen d'assurer la réalisation d'un large éventail d'objectifs de développement grâce à une croissance économique équitable et durable. Correctement exploitées, les possibilités offertes par le commerce international peuvent être un puissant moyen de créer des emplois, d'assurer une utilisation efficace des ressources, de fournir des incitations aux entrepreneurs et, en dernière analyse, d'améliorer le niveau de vie dans tous les pays. Autrement dit, le commerce contribue à l'émergence de conditions économiques propices à la réalisation des objectifs de développement. Lors de la conception du programme de développement pour l'après-2015, il sera important de s'attacher à déterminer les types de politiques nationales et internationales permettant de mettre à profit toutes les potentialités du commerce, compte tenu des incidences de celui-ci sur le développement et, dans ce contexte, de concevoir un cadre qui renforce la cohérence entre ces politiques.

48. La CNUCED continue et continuera de soutenir les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 et d'objectifs de développement durable.

³³ Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, 2012, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous: Rapport au Secrétaire général*. Accessible à l'adresse: http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/untt_report.pdf.